



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 17 MAI 2022 – 20 HEURES**

Le dix-sept mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents : Monsieur Éric ROSAY, Monsieur Marc MENEGHETTI, Monsieur Olivier RIGAL, Monsieur Olivier GRANDCHAMP, Madame Sophie TURCK, Madame Christèle PERROTIN, Madame Catherine ARGAUD, Monsieur Serge BRULER, Madame Murielle MORANDINI, Madame Patricia GRUBER, Geneviève VUETAZ.

Absentes excusées : Monsieur Joël SOLER, Madame Stéphanie COMESTAZ, Monsieur Pierre LAUPIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le compte rendu est approuvé.

**DELIBERATIONS**

• **Décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2022**

Un prêt a été sollicité pour la construction du local technique et la sécurisation du hameau de Dingy. Suite à l'étude de notre dossier par la banque, il a été décidé de souscrire à un montant de 700 000 euros afin de couvrir une partie de ces deux dépenses.

Les crédits budgétaires inscrits à l'article 1641 (emprunt) étant de 540 467,67 euros, il convient de les augmenter afin de retranscrire le montant exact des dépenses (articles 2151 et 2313).

Les crédits seraient modifiés comme suit :

**Recette d'investissement :**

Article	Libellé	Montant BP	Montant DM	Budget après DM
1641	Emprunts	540 467.67 €	+ 159 532.33 €	700 000 €

**Dépenses d'investissement :**

Article	Libellé	Montant BP	Montant DM	Budget après DM
2151	Réseaux de voirie	150 000 €	+ 99 532.33 €	249 532.23 €
2313	Constructions	740 000 €	+ 60 000 €	800 000 €

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• **Réalisation d'un emprunt**

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter, auprès de la Caisse d'Epargne, un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant emprunté : 700 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux variable : taux du livret A + 0,30 % (possibilité de repasser à taux fixe sans frais à chaque date d'échéance ; les conditions de passage à taux fixe seront celles du moment sans majoration)
- Périodicité : annuelle
- Coût total du crédit : 826 218,23 € (dont 126 218,23 € d'intérêts)

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• **Attribution d'une subvention**

La MJC du Vuache va organiser, le 28 juin au lac de Bloux, une manifestation s'appelant « *Les Petites Vuacheries* ». Cette manifestation est organisée chaque année dans une commune différente du Vuache. Il est de coutume que la commune où elle a lieu participe aux frais.

La MJC du Vuache a donc sollicité une subvention auprès de la Commune.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 euros à la MJC.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• **Attribution des lots 3 et 6 du marché de construction du local technique**

Monsieur Olivier GRANCHAMP se retire de la salle pour l'étude et le vote de cette délibération.

Lors de l'attribution des lots du marché de construction du local technique, le 12 avril (délibération D2022\_19), le Conseil municipal avait demandé une renégociation des offres reçues pour le lot n°03 (charpente - couverture - zinguerie) et avait déclaré infructueux le lot n°06 (menuiseries intérieures bois).

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres négociées du lot n°03. Il propose de suivre la recommandation du Maître d'œuvre et de retenir l'offre de RACINEO CONSTRUCTION (d'un montant de 85 000 € HT).

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que trois entreprises ont été consultées pour le lot n°06. Il propose de retenir l'entreprise MENUISERIE ALEXANDRE RAMBOSSON, la seule qui a fait une offre (d'un montant de 11 845 € HT).

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Approbation du projet de sécurisation du hameau de Dingy**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de sécurisation et d'aménagement du hameau de Dingy.

Les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYANE ont débutés et se termineront prochainement.

La Commune a choisi le cabinet GEOPROCESS, qui est le Maître d'œuvre de l'enfouissement, pour être également le Maître d'œuvre des travaux de sécurisation.

Le montant estimatif des travaux est de 213 462,50 € HT soit 255 301,15 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ce projet et de l'autoriser demander des subventions auprès des différents partenaires.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Garantie d'emprunt**

Monsieur le Maire rappelle que le promoteur du programme immobilier du Clos Cologny à Bloux s'était engagé à réaliser deux logements aidés. Ces deux appartements ont été achetés par la SA Mont-Blanc.

Cette société demande aujourd'hui à la Commune de garantir le prêt qu'elle a souscrit pour l'achat de ces logements, ce qui est une opération courante pour les logements sociaux.

Monsieur le Maire propose d'accepter de garantir cet emprunt selon les conditions habituelles, c'est-à-dire :

- à hauteur de 100,00 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 144 409,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 134854 constitué de 5 lignes de prêt.
- à hauteur de la somme en principal de 144 409,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
- pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

**Eclairage du parking de l'école :** Les Conseillers sont favorables à l'extinction de l'éclairage public du parking à 22h plutôt que 23h.

**Un habitant a introduit un recours contre la subvention accordée à l'ADMR Viry-Vuache :** La subvention ne sera pas retirée.

**Point sur les contentieux.**

**Réunion « ados – MJC » :** La réunion avait pour but d'écouter les besoins des jeunes. Douze sont venus sur les 45 recensés et sollicités. Ils souhaitent notamment plus de transport public (au moins à Vulbens) et des aménagements sur l'espace de jeux (toilettes, table de ping-pong, point d'eau).

**Point sur les projets à destination des adolescents de la MJC.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

A Dingy-en-Vuache, le 18 mai 2022,

Le Maire,

Éric ROSAY

